

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Denise Hebert	Numéro de permis 2021088	Date d'inspection Le 20 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie Royaume des papillons		Numéro de téléphone (506) 743-5165	
Adresse 65 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- les activités quotidiennes
- l'orientation des enfants
- l'aire de jeu intérieure
- le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure
- les espaces de rangement

Durant la visite, le ratio est respecté.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente sur les lieux durant les jeux libres à l'intérieur et le moment de transition vers l'heure du dîner. La Mentore en Assurance de la Qualité observe l'exploitante chanter des comptines avec les enfants lors des moments de transition. La Mentore en Assurance de la Qualité observe également l'exploitante enrichir le développement du langage des enfants à travers le jeu.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 février 2025

Date

original signé par

Denise Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2025

Date